

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 MAI 2014

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 19/05/2014
Date d'affichage : 02/06/2014

Présents : M. Marc LERUSE, Maire ; Mmes Jocelyne DELALLEAU, Frédérique METRO, MM. Jean STEFUNKO, Thierry SPAHN, Daniel JORDAT, Adjoints ; Mmes Muriel GUELPA, Marie-Madeleine FONTANEAU, Stéphanie PEPIN, Pascale GUILLOTEAU, Joëlle PAQUERIAUD, Gwenaëlle BRIMMEL ; MM. Marc ROBIN, Ludovic MAINCENT, Vincent STOOP, Christophe NAUGUET, Wenceslas LOPEZ arrivé à 21h00 ;

Absents excusés : Mme Françoise VERGNORY ayant donné pouvoir à Mme FONTANEAU ; M. Michel HABERT ayant donné pouvoir à Mme METRO.

M. Vincent STOOP est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 14/04/2014
- 2) Règlement du cimetière communal
- 3) Budget primitif service de l'eau : décision modificative
- 4) Budget primitif commune : décision modificative
- 5) Subvention exceptionnelle comité de jumelage
- 6) Convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève
- 7) Droit de chasse dans les bois communaux
- 8) Informations et Questions Diverses

1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 14/04/2014

- La Caisse des Ecoles a réalisé un bénéfice de 240 € lors de la vente de muguet le 1^{er} mai.
- M. le Maire précise les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat: 251 686 € pour l'année 2013 et 242 904 € pour l'année 2014.

2) Règlement du cimetière communal

M. le Maire rappelle qu'il convient d'actualiser le règlement du cimetière, afin d'y inclure notamment la création des concessions pour cavurnes, décidée par délibération du conseil du 17/12/2013. Chacun des membres du conseil a reçu au préalable un exemplaire du projet de règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet de règlement joint en annexe

3) Budget primitif service de l'eau : décision modificative

M. le Maire expose que la redevance pour pollution de l'eau, figurant sur chaque facture d'eau, est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie au fur et à mesure des encaissements enregistrés chaque année par la commune.

En 2012, il n'y a eu qu'une seule grosse facturation au mois de décembre, donc les encaissements avaient été très faibles cette année-là. En 2013, les encaissements ont concerné à la fois l'année 2012 et le 1^{er} semestre 2013 ; ils ont donc été plus importants et doivent être reversés en 2014 à l'Agence de l'Eau. Il convient donc d'augmenter les crédits au chapitre 014 article 701249 (reversement redevance agence de l'eau)

M. le Maire propose de baisser pour un montant correspondant les crédits inscrits au chapitre 012 article 6215 (charges de personnel affecté par la collectivité) ; il précise que cela affectera parallèlement les recettes du budget communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide les modifications de crédits ci-dessous :

N° chapitre	N° article	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
014	701249	Reversement redevance Agence de l'Eau	+ 18 000	
012	6215	Charges de personnel affecté par la collectivité	- 18 000	

4) Budget primitif commune : décision modificative

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications de crédits ci-dessous afin de tenir compte des éléments suivants:

- la précédente décision modificative concernant le budget de l'eau ;
- l'annulation d'une PVR facturée à un pétitionnaire en 2007, cette participation ayant finalement été entièrement subventionnée par le Syndicat d'Electrification en 2008 ;
- les notifications de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale ;

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement				
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 6 700 €	
022	022	Dépenses imprévues	+ 7 146 €	
70	70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes		- 18 000 €
74	7411	Dotation Forfaitaire		- 6 100 €
74	74121	Dotation de Solidarité Rurale		+ 37 946 €

5) Subvention exceptionnelle comité de jumelage

Le Président du comité de jumelage Villeblevin-Heidenburg sollicite une subvention exceptionnelle en raison du déplacement effectué en Allemagne les 16,17 et 18 mai pour fêter les 20 ans de signature de la charte des villes jumelées.

Mme Delalleau propose de subventionner la moitié du coût total du transport, soit 1150 €, mais pas les cadeaux offerts par le comité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'accorder au comité de jumelage Villeblevin-Heidenburg une subvention exceptionnelle de 1150 €.

6) Convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève

M. le Maire présente le projet « Compteurs Communicants Gaz » de GRDF ; c'est un projet qui poursuit les objectifs suivants :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.
- La modernisation du réseau de gaz

Ce projet de GrDF a pour objet le remplacement de l'ensemble des compteurs des 11 millions de consommateurs, résidentiels et petits professionnels, desservis par GrDF, par des compteurs évolués permettant la transmission à distance chaque mois des index de consommation réelle.

GRDF souhaite donc signer une convention avec la commune pour installer des équipements de télérelève en hauteur, qui collecteraient les données envoyées par les compteurs.

M le Maire précise que d'autres communes en France sont déjà équipées de cette nouvelle technologie.

M. Maincent remarque à ce sujet que, dans certaines communes, les retours sont négatifs car le nouveau système a généré des erreurs ; d'autre part, le fait de changer les compteurs risque de modifier les contrats d'abonnement et, par conséquent, d'en augmenter les tarifs.

Après avoir entendu cette présentation par M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'ajourner sa décision et charge M. le Maire de demander des informations complémentaires à GRDF sur les points évoqués précédemment.

7) Droit de chasse dans les bois communaux

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un particulier pour obtenir un droit de chasse dans les bois communaux, lieudit « le Louprier »

Il rappelle la délibération du 30/01/1998 qui avait interdit la chasse dans les bois communaux pour les réserver aux promeneurs. Un parcours de randonnée avait d'ailleurs été aménagé, puis détruit par la tempête de 1999.

M. Stefunko remarque que cette demande émane d'un particulier et non pas d'une société de chasse. D'autre part, il rappelle qu'il est prévu que la communauté de communes remette le sentier de randonnée en état.

Le conseil municipal dans son ensemble estime que les bois communaux doivent rester réservés aux promeneurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir l'interdiction de la chasse dans les bois communaux lieudit « le Louprier »

8) Informations et questions diverses

- M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux disposent chacun d'une adresse mail particulière pour communiquer avec la mairie et qu'il conviendrait de se servir uniquement de celle-ci. Les prochaines convocations pour le conseil municipal seront envoyées par voie dématérialisée via la plateforme e-Bourgogne.

- M. le Maire regrette qu'il n'y ait eu que très peu de candidatures pour participer aux comités consultatifs communaux, malgré l'affichage dans les panneaux communaux ; M. Spahn propose que l'information soit distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.
- M. le Maire rapporte la demande de l'association « les Cani-potes », club d'éducation canine qui sollicite pour ses activités le prêt d'un terrain d'environ 2000 m², plat et herbeux sur 800 m² ; la commune ne disposant pas de terrain approprié, le conseil municipal refuse.
- M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la commission des affaires sociales de la Communauté de Communes du 20 mai dernier, ayant pour objet la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Concernant Villeblevin, l'organisation des NAP se fera conjointement avec la Communauté de Communes, qui gère déjà le centre de loisirs. Les horaires sont déjà établis pour la rentrée 2014, il reste à définir les activités proposées et leur coût. Une nouvelle réunion avec tous les acteurs concernés doit préciser ces points, afin que l'information puisse être diffusée aux parents avant les grandes vacances. M. Nauguet souhaite que soit étudiée la possibilité de regrouper les NAP sur ½ journée dans la semaine pour les rentrées scolaires suivantes.
- Le Conseil Général pourrait apporter son soutien financier et technique pour le projet de matérialisation des cases de stationnement. Un rendez-vous sera pris avec le correspondant du SATC (Service d'Assistance Technique Aux Communes) ; une subvention pourrait être accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police.

M. STEFUNKO

- Informe de la pose d'un panneau stop rue des Buttes.
- Informe que les travaux de réfection de la rue de Flagy vont être commandés.
- Informe que des rendez-vous ont été pris avec les entreprises qui souhaitent répondre à la consultation sur la réfection de la rue des Salles.
- Signale que des travaux d'étanchéification seront entrepris au mois de juin rue Berthelot, pour résoudre les problèmes d'infiltrations d'eau dans la cave d'un particulier. Ces travaux ont été demandés par les experts des assurances.

M. LOPEZ

- Demande que des poubelles soient installées aux étangs de Villeblevin ; M. Stefunko répond que les actes de vandalisme empêchent toute installation de mobilier (poubelles, bancs, etc...)

MME DELALLEAU

- Précise que l'acquisition du bâtiment de l'épicerie est toujours en cours, mais que le notaire et le liquidateur judiciaire ont des difficultés à s'entendre sur la rédaction de certains points de l'acte de vente.
- Demande que les fenêtres de l'épicerie soient enlevées, afin d'éviter les bris de verre sur le trottoir.
- Cherche deux personnes volontaires, extérieures au conseil municipal, pour faire partie du CCAS.

MME GUILLOTEAU

- Signale des pavés de verre cassés sur l'abribus.

M. JORDAT

- Fait le compte-rendu de la réunion du SDEY (Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne) : la CLE (Commission Locale d'Energies) du Sénonais a été mise en place.
- Signale une coupe de chênes effectuée par l'ONF dans les bois communaux.

MME BRIMMEL

- Demande le remplacement du jeu à ressorts cassé, espace Heidenburg.
- Déplore les problèmes de sécurité posés par la circulation à vive allure de motos et de quads dans les rues de la commune.

M. MAINCENT

- Signale le stationnement récurrent d'un poids lourds sur des emplacements où le stationnement est pourtant interdit.
- Suggère que le recrutement d'un garde-champêtre pourrait améliorer les problèmes de stationnement et d'incivilités de toutes sortes.

M. SPAHN

- Informe qu'une réunion du comité de suivi du PLU (Plan Local d'Urbanisme) aura lieu le 6 juin : à l'ordre du jour figureront l'étude réalisée sur le potentiel des zones AU, ainsi que le règlement de zone.
- Informe que le personnel administratif a bénéficié d'une ½ journée de formation sur le nouveau logiciel cimetière ; il reste à faire un gros travail de remise à jour à partir des documents papiers, mais aussi des informations qui seront collectées sur le terrain.

MME METRO

- Informe que le feu d'artifice intercommunal aura lieu aux étangs de Villeblevin le soir du 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,
Marc LERUSE